

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2026

Convocation : 30 mai 2026

M. Philippe COUX a été nommé secrétaire de séance.

Présents : E. GACHE, P. COUX, B. CORDELET, T. THOMASSET, O. FABRE, F. CHOSSON, E. QUENSON, M. LAMOTTE, M. CHAZALON, B. GARGARO, P. LESAULNIER, M. BOUCHET, P. TRONCY.

Excusé(s) : V. CROS a donné pouvoir à P. COUX.

Absent(s) : C. ROUCHETTE.

Les membres présents approuvent le compte rendu de la réunion du 23 avril 2026.

Changement logiciels métier - Secrétariat Mairie

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est très important de passer à la version en ligne des logiciels métiers Berger Levrault pour la Mairie. En effet, la version actuelle est vieillissante et n'est pas optimisée. En passant sur la version en ligne, qui devient obligatoire, cela permettrait notamment un réel gain de temps dans la saisie de la comptabilité.

Devis de Berger Levrault - WeMagnus Mairie Pack Standard, avec engagement de 3 ans : pour un montant de 2 085.90€ HT pour la 1ère année, avec 2 jours de formation des nouveaux logiciels pour un montant de 2 020 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Maire à signer le devis ainsi que les pièces correspondantes.

Délégation de signature - PC DP au nom du Maire

Vu l'Articles L422-7 du code de l'urbanisme : si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre se des membres pour prendre la décision liée à ce dossier.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un conseiller, pour la durée du mandat, pour prendre les décisions liées aux demandes d'urbanisme à son nom.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner M. Philippe COUX, Adjoint au Maire, pour prendre les décisions liées aux demandes d'urbanisme au nom de M. le Maire, Thierry THOMASSET, pour la durée du mandat.

Désignation des délégués et suppléants - Elections Sénatoriales

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;



Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Claveyson sera le suivant :

- 3 délégués à élire
- 3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Monsieur Philippe COUX.

Composition du bureau électoral :

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Bruno CORDELET, Patricia LESAULNIER, Mathis LAMOTTE et Floriane CHOSSON.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, il est procédé au vote.

Résultats du scrutin

Après rappel de l'objet de la séance, après enregistrement du / de(s) candidature(s),

- Délégué 1 : Thierry THOMASSET : 14 voix, Nom, nombre de voix
- Délégué 2 : Philippe COUX : 14 voix
- Délégué 3 : Olivier FABRE : 14 voix

- Suppléant 1 : Magaly BOUCHET : 14 voix
- Suppléant 2 : Eugénie QUENSON : 14 voix
- Suppléant 3 : Floriane CHOSSON : 14 voix

Désignation représentant CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 Avril 2026 concernant la composition de la CLECT, décidant que la CLECT est composée de composée de 34 membres soit 1 membre titulaire par commune, avec 1 suppléant par commune, désignés par chaque conseil municipal.

Vu le vote du Conseil municipal à l'unanimité de procéder à la désignation de ses représentants à main levée,

Vu l'appel à candidatures,

Vu les candidatures, et le résultat du vote



Le conseil municipal,

- DESIGNE Mme Pascale TRONCY comme représentante du Conseil municipal de la Commune pour siéger en tant que TITULAIRE au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de de la communauté de communes Porte de Drômardèche, ainsi que Mme Magaly BOUCHET en tant que suppléante.
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Subventions Associations

Mme Patricia LESAULNIER, Adjointe au Maire en charge des Associations, présente l'état des subventions proposées pour l'année 2026 au profit des associations :

ADCL	=	200.00 €
Amicale Boules Claveyson	=	200.00 €
Amicale des Donneurs de Sang	=	150.00 €
ADCL Journal	=	600.00 €
ADMR	=	450.00 €
Club des Amis du Bion	=	200.00 €
Horizon Musical	=	150.00 €
ACRDNS Anciens Combattants	=	150.00 €
Symphonie des Couleurs	=	200.00 €
EPGV Drôme des Collines	=	200.00 €
Mes Petites Aventures	=	250.00 €
Le Tourdion des Collines	=	150.00 €
Comité d'Animation Claveysonnais (CAC)	=	500.00 €
Une Nouvelle Vie pour Melchior	=	200.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la proposition et précise que le versement des subventions sera effectif après réception du dernier bilan financier et du dernier compte-rendu d'Assemblée Générale des associations, avant le 30/06/2026.

Autorise le Maire à verser les subventions correspondantes pour chaque association.

Questions Diverses :

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

